



Basculement ? Lorsqu'en 1996, plusieurs personnalités issues d'horizons variés décidèrent de lancer le CFIE (l'éditeur de cette lettre), c'était parce qu'elles estimaient que le décalage grandissant entre la richesse créée par les grandes entreprises et sa répartition entre leurs parties prenantes ne pouvait pas durer. Depuis, la prise de conscience a gagné toutes les sphères de notre société (opinion, États, entreprises, finance...). Mais dans le même temps, cet écart – et plus encore sa perception – semble avoir également progressé. Cela étant, depuis quelques mois, plusieurs phénomènes prennent de l'ampleur : la mobilisation de l'opinion, les initiatives législatives, la transformation de la finance, la multiplication des outils dans les domaines de l'observation et de la traçabilité, l'accélération des mesures dans le monde des affaires... En France, quelques entreprises intègrent une « raison d'être » dans leurs statuts. Celle-ci reste cependant très générale (par définition) et ne couvre que quelques aspects (évidents) de la relation qui devrait s'établir entre les entreprises et leur milieu. Cela ne serait-il pas le signe que quelque chose est en train de se passer ?

CONTEXTES

Chaîne d'approvisionnement, Cambodge

Au Cambodge, une précision du code du travail devrait limiter le recours aux contrats précaires

Le travail des enfants est un scandale qui fait souvent réagir l'opinion. Mais, dans de nombreux cas, **cette situation résulte des conditions de travail des adultes**. Bénéficiant de rémunérations très insuffisantes pour vivre dignement, ces derniers sont, la plupart du temps, astreints à des horaires de travail qui dépassent largement les limites inscrites dans les conventions de l'Organisation internationale du travail. Par ailleurs, leurs employeurs leur accordent rarement la possibilité de s'organiser librement en syndicats, ce qui réduit considérablement la possibilité de défendre leurs droits et de rééquilibrer la situation. Dans les pays en développement, **les contrats courts**, éventuellement renouvelables, font partie des « techniques » fréquemment utilisées par les employeurs pour peser sur les coûts salariaux et entraver la capacité des ouvriers à rejoindre un syndicat. Cela se vérifie notamment dans l'industrie de l'habillement au Cambodge.

Mais récemment, la commission d'arbitrage sur les litiges relevant du droit du travail du Royaume a rendu un avis clarifiant l'article 67 du code du travail sur les contrats de travail à durée déterminée et **précisant les cas où ils doivent être transformés en contrats permanents**. L'avis a été validé mi-mai par le ministère du Travail et de la Formation professionnelle. Il devrait notamment avoir pour conséquence de « reclassifier » les contrats de 408 salariés de la société taïwanaise Roo Hsing Garment Co. Ltd en contrat à durée indéterminée. **Trois grandes marques clientes de l'usine** (Levi's, H&M et GAP) – qui peinent à convaincre pleinement de l'efficacité des efforts qu'elles déploient pour améliorer la situation des travailleurs de leurs sous-traitants – **ont apporté leur soutien à la décision** et indiqué qu'elles demanderaient à tous leurs fournisseurs cambodgiens de se conformer à l'avis de la commission. Leur réaction devrait accélérer la diffusion de nouvelles pratiques dans le pays.

Paradis fiscaux. Les places financières *offshore* jouent un rôle central dans l'évasion fiscale. Ces dernières années, la communauté internationale a réagi – en particulier sous l'impulsion de l'OCDE

elle-même poussée par de nombreuses associations de solidarité – et elle a mis en place des mécanismes visant à lutter contre la fraude et l'évasion fiscale des Etats. Le 7 juin, à la veille de la réunion des ministres des finances du G20 à Fukuoka (Japon), l'OCDE a indiqué que **le montant des dépôts bancaires dans les centres financiers dits *offshore* avait diminué de 34 % entre 2008 et 2018**, soit une baisse de 551 milliards de dollars. Ce montant significatif doit toutefois être rapproché du pic observé dans les dépôts bancaires *offshore* au deuxième trimestre 2008 (1 600 milliards de dollars).

Finance durable, Suisse. L'association Swiss Sustainable Finance (SFF) a publié la deuxième édition de son [rapport](#) sur l'investissement durable en Suisse. Le document met en évidence **une très forte augmentation du marché de la finance durable dans ce pays**, qui passe de 390,6 milliards de francs suisses en 2017 (347,6 milliards d'euros) à 716,6 milliards en 2018 (637,7 milliards d'euros). L'approche par l'intégration ESG (l'intégration des risques et opportunités liés à des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance dans l'analyse financière et les décisions d'investissement) représente près de 70 % du montant.

Renouvelables. Dans son dernier opus intitulé [Renewable Power Generation Cost in 2018](#), l'Agence internationale des énergies renouvelables (IRENA) souligne **la chute exceptionnelle du coût des énergies renouvelables en 2018**. Le coût moyen pondéré du solaire à concentration a notamment diminué globalement de 26 % entre 2017 et 2018, celui de la bioénergie de 14 %, celui du solaire photovoltaïque et de l'éolien terrestre de 13 %. Le coût de l'hydraulique a, quant à lui, baissé de 11 %. La diminution pour les secteurs de la géothermie et de l'éolien offshore a été plus modérée (- 1 %). **Les énergies renouvelables représentent désormais, dans la plupart des régions du monde, l'électricité la moins chère.** Et la tendance devrait se poursuivre dans la décennie à venir. En lien avec ces informations, une étude complémentaire de l'organisation Carbon Tracker suggère qu'au Vietnam, investir dans le solaire photovoltaïque pourrait coûter moins cher que d'investir dans le charbon.

Plastique. Le Premier ministre canadien Justin Trudeau a annoncé, le 10 juin, l'interdiction du plastique à usage unique en 2021. Enfin ! Mais de nombreux observateurs y voient une déclaration électorale (les prochaines élections législatives doivent se dérouler en octobre prochain) et regrettent le flou de l'annonce (liste des produits concernés ? échéancier ?...), et ce d'autant plus que 2021, c'est demain.

OUTILS, ANALYSES

Biodiversité, agroalimentaire

Protection des forêts : entre désastre et lueur d'optimisme

En 2014, lors du sommet sur le climat, les Nations unies ont adopté la [Déclaration de New York sur les forêts](#). En 2017, cette déclaration était notamment soutenue par quarante-sept gouvernements et cinquante-sept entreprises multinationales. Elle prévoyait en particulier « *d'enrayer la déforestation engendrée par la production de biens agricoles tels que l'huile de palme, le soja, le papier et les produits bovins d'ici à 2020 au plus tard, étant entendu que de nombreuses entreprises ont des objectifs beaucoup plus ambitieux* ». Mais lors de la publication de son plan d'action pour le soja le 13 juin, l'un des signataires, le géant américain de négoce de matières premières Cargill, a reconnu que **cet engagement ne pourrait pas être respecté**. A dire vrai, on s'en doutait un peu. Non parce que rien n'est fait, mais parce que les efforts déployés restent dérisoires au regard de l'enjeu, qui consiste ni plus ni moins à réformer radicalement les modèles économiques actuels.

Du reste, dans une [étude](#) rendue publique le 10 juin dernier, l'association Greenpeace International explique qu'à l'issue de la décennie actuelle, **près de 50 millions d'hectares (presque la superficie de la France métropolitaine) auront disparu dans le monde en raison de l'impact de la production de denrées agricoles** (soja, huile de palme, cacao, viande...). Dans le cadre de cette étude, l'association a interpellé cinquante grandes entreprises concernées par ce commerce et analysé leurs politiques : *« Aucune d'entre elles n'est en mesure de démontrer la mise en œuvre d'efforts significatifs pour éradiquer la déforestation de sa chaîne d'approvisionnement. »* Néanmoins, les outils permettant d'enrayer ce fléau se multiplient, en particulier au niveau de l'observation. Ainsi le programme Global Forest Watch du World Resources Institute (WRI) a-t-il annoncé le 11 juin l'existence de sa plate-forme [GFW Pro](#). Celle-ci s'appuie sur trente ensembles de données (y compris des images satellites de la NASA ou de l'Agence spatiale européenne) pour **fournir en temps réel à ses utilisateurs une analyse sur les plantations, fermes, parcs nationaux et usines, afin de déterminer les risques de déforestation, tels que les incendies et l'exploitation forestière illégale**. Le système permet de suivre des denrées comme le cacao, le sucre, le caoutchouc, le bois, l'huile de palme, le soja ou le bœuf, et s'adresse aussi bien aux entreprises (producteurs et acheteurs) qu'aux investisseurs et ONG. Mais il ne s'agit que d'un outil et, en tant que tel, son efficacité et l'atteinte de résultats ambitieux dépendront de la volonté de ses utilisateurs.

Climat, finance

Les risques climatiques pour les entreprises sont considérables, mais mal évalués

Le 4 juin, le CDC a publié une [étude](#) sur les opportunités et risques financiers liés au dérèglement climatique ressentis par la communauté des affaires. L'organisation a recueilli les données fournies par 215 des plus grandes sociétés cotées mondiales. Celles-ci estiment que les effets du dérèglement climatique pourraient entraîner pour elles des coûts supplémentaires susceptibles d'atteindre un total de **970 milliards de dollars**. Pour autant, le CDP considère que de nombreuses entreprises sous-estiment encore les dangers liés au changement climatique. Les 215 sociétés citées pensent aussi que **les opportunités potentielles pourraient générer 2 100 milliards de dollars** si l'économie mondiale parvenait à être décarbonée à temps. Ce constat recoupe celui formulé par la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD). Le 14 décembre 2016, la TCFD publiait ses premières recommandations pour permettre aux entreprises de construire des rapports intégrant les risques et opportunités climatiques ([IE n° 249](#)). Le 5 juin dernier, elle a publié son nouveau [rapport de situation](#) en analysant les documents annuels de plus de 1 000 sociétés grâce aux technologies de l'intelligence artificielle. Même si la TCFD reconnaît les progrès réalisés depuis 2016, **elle estime la communication des informations liées au climat encore insuffisante pour les investisseurs**. Elle considère notamment qu'il est nécessaire de clarifier davantage l'impact financier potentiel des problèmes liés au climat sur les entreprises, que dans leur majorité, les entreprises ne transmettent pas d'informations sur la résilience de leurs stratégies et que certaines fonctions, comme la gestion des risques et les fonctions financières, devraient être davantage impliquées dans le processus.

Transparence, France, distribution

Coup d'accélérateur sur la transparence des produits alimentaires en France

Lancée en 2017, l'application Yuka est en passe de remodeler profondément le comportement des consommateurs en France. En scannant les étiquettes, cette application, qui revendique 9 millions d'utilisateurs, permet à ces derniers d'analyser l'impact des produits alimentaires et cosmétiques sur la santé. Depuis, d'autres applications ont vu le jour et complètent le paysage. Le 3 juin dernier,

L'association de consommateurs UFC-Que choisir a, elle aussi, annoncé qu'elle allait lancer une application destinée à informer les consommateurs sur la composition nutritionnelle des produits alimentaires. On ne connaît pas encore les fonctionnalités qui seront proposées, mais on sait que **l'application devrait être opérationnelle d'ici à la fin de l'année**. On sait aussi qu'elle utilisera la base de données d'Alkemics, une start-up française créée en 2011. Contrairement à la base de données collaborative (ouverte à tous) Open Food Facts utilisée par Yuka, la plate-forme d'Alkemics collecte directement les données sur les produits auprès des marques et des distributeurs, et les organise dans une base sécurisée, ce qui, selon UFC-Que choisir, permet de disposer d'informations plus fiables.

ENGAGEMENT

Opposition. Le mouvement des gilets jaunes en France a rappelé l'opposition qui peut exister entre les défis écologiques et les enjeux sociaux. Mais aussi leur nécessaire conciliation. Cette opposition s'exprime dans presque toutes les régions du monde. Depuis plusieurs mois, **en Arménie**, des manifestants protestent contre les conséquences écologiques de la mine d'or d'Amulsar, près de la petite ville de Djermouk. Elle est exploitée par Lydian International, une société enregistrée à Jersey et détenue en majorité par des sociétés de capital-risque, mais aussi, en partie, par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). **Les protestataires dénoncent** des rejets de poussières, ils craignent aussi des risques de contamination des ressources en eau et le départ des touristes de cette station thermale. **Les tenants du projet**, quant à eux, soulignent son apport en termes d'emploi et de rentrées fiscales pour la collectivité, ainsi que le faible impact du projet sur l'environnement et l'approvisionnement en eau. En novembre dernier, le gouvernement issu de la révolution pacifique d'avril 2018 a diligenté une nouvelle étude d'impact dont les résultats sont attendus dans les jours à venir.

Climat, Afrique du Sud, banques

En Afrique du Sud aussi, les actionnaires font pression sur les banques au sujet du climat

Il s'agit d'une première en Afrique du Sud. Lors de l'assemblée générale de la Standard Bank – **la principale banque du pays en termes d'actifs** – qui s'est tenue le 30 mai dernier à Johannesburg, un projet de résolution déposé par deux actionnaires détenant 0,001 % de la banque a demandé au management **d'adopter une politique en matière de prêt aux projets énergétiques et aux mines de charbon** et de la publier. **Le projet de résolution a recueilli 55 % des suffrages** et rend ainsi la demande obligatoire. Un deuxième projet demandait à la banque de communiquer une évaluation des émissions de gaz à effet de serre liées à son portefeuille de financements, ainsi que son exposition au risque de changement climatique pour ses activités de prêt, d'investissement et de financement. Cette résolution n'a cependant recueilli que 38 % des voix. Cela étant, il s'agit d'une avancée remarquable dans ce pays qui se place au 7^e rang mondial pour la production de charbon et dont 88 % de l'électricité dépend de ce combustible.

Devoir de diligence (vigilance). En octobre 2016, en Suisse, une initiative populaire intitulée [« Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement »](#) a été déposée, **afin d'élargir la responsabilité** des entreprises suisses relative à l'environnement et aux droits humains à leur chaîne d'approvisionnement et à l'étranger. La commission des affaires juridiques du Conseil national (les représentants du peuple) a proposé un [contre-projet](#) (moins exigeant), adopté en juin 2018 par le Conseil national, mais rejeté en mars 2019 par le Conseil des Etats (les représentants des cantons). Soutenu par certains milieux d'affaires et par une [partie de la communauté financière ISR](#), le

Conseil national a confirmé le 13 juin son contre-projet. Le débat continue et le texte sera à nouveau examiné par le Conseil des Etats à l'automne.

Conditions de travail, Thaïlande, Japon

Le comité olympique prié de demander à Mitsubishi d'améliorer les pratiques sociales de ses filiales

Du fait de leur portée médiatique considérable, les grands rendez-vous sportifs internationaux (Coupe du monde, jeux Olympiques...) sont souvent utilisés comme tribune pour alerter l'opinion mondiale sur des faits graves touchant aux droits humains ou à l'environnement. Mais les organes chargés de l'organisation de ces événements sportifs peuvent aussi être **des instruments de pression sur les acteurs** (Etats, entreprises...). Ainsi l'organisation syndicale internationale IndustriALL Global Union a-t-elle récemment interpellé le comité d'organisation des jeux Olympiques de Tokyo pour qu'il respecte les principes de son propre [code d'approvisionnement durable](#). **La fédération dénonce les pratiques d'une filiale thaïlandaise du groupe japonais Mitsubishi Electric** (traitements dégradants et humiliants, graves entraves au droit syndical...). Parmi les pratiques constatées chez Mitsubishi Electric Consumer Products, on relève des licenciements ou la mise à l'écart de nombreux syndicalistes, l'obligation pour d'autres de participer à des « stages » ou des « formations » sur des bases militaires pour y « *apprendre la discipline et l'ordre* » ou pour « *réfléchir sur leurs actes répréhensibles* », la publication d'excuses à l'égard de l'entreprise sur leurs comptes sociaux personnels. IndustriALL demande donc au comité olympique d'intervenir auprès de Mitsubishi, partenaire officiel des jeux Olympiques (JO) de 2020, pour qu'il respecte les normes fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) faisant partie du code d'approvisionnement durable des JO.

Esclave moderne. Le Business Human Rights Resource Center (BHRRC) a [étudié](#) la politique de trente-cinq entreprises mondiales au regard du risque d'exploitation et d'esclavage moderne dans leur chaîne d'approvisionnement en thon. Selon l'étude, 80 % de ces entreprises ne maîtrisent pas leurs approvisionnements ou n'ont pas répondu à l'enquête. Parmi elles figure le groupe français Carrefour.

Financement de projet. L'oléoduc de 1 443 km qui doit acheminer le pétrole ougandais au port de Tanga en Tanzanie provoque des protestations de la part des acteurs de la société civile ([IE n° 294](#)). Son financement est assuré pour partie par les trois compagnies pétrolières qui participent au développement des champs ougandais (dont le groupe Total), ainsi que par les deux pays concernés (Ouganda et Tanzanie) et, pour l'essentiel (2,4 milliards de dollars environ), par un *pool* bancaire. Selon l'agence de presse Reuters, **une trentaine d'ONG ont écrit une lettre aux banques impliquées dans la constitution du tour de table** (Stanbic Uganda, une filiale de la banque sud-africaine Standard Bank, et la banque japonaise Sumitomo Mitsui Banking) pour leur demander d'abandonner le projet. Les associations estiment que ce projet présente, pour les populations, des risques inacceptables d'atteinte aux droits fondamentaux (déplacement de population, menace sur les revenus et moyens de subsistance) et de dégradation de l'environnement...

ENTREPRISES

Déchets, Royaume-Uni

La lutte contre le plastique jetable gagne les centres commerciaux

Canary Wharf, un des principaux quartiers commerciaux et d'affaires de Londres, vient d'être distingué « Plastic Free Community » (communauté sans plastique) par l'association Surfers Against Sewage. Il y

a un an environ, le groupe Canary Wharf a lancé un **programme de réduction du plastique**. Il a demandé aux occupants de ses 37 immeubles de bureaux et 300 commerces, cafés et restaurants de supprimer au moins trois articles en plastique à usage unique et de les remplacer par des options plus durables. En douze mois, ce sont plus de 2 millions de produits qui ont été retirés de la circulation. Le groupe a également installé des fontaines à eau pour inciter les visiteurs à utiliser des bouteilles réutilisables plutôt que d'acheter des boissons contenues dans des bouteilles jetables. Pour ceux qui ne souhaitent pas y renoncer, le centre a installé des distributeurs équipés de dispositifs qui scannent les bouteilles en plastique et les tasses jetables et orientent les consommateurs vers les bacs de recyclage les plus proches. Ils peuvent alors gagner des points qui sont, par exemple, échangeables contre des sacs ou des tasses réutilisables. **La démarche intègre donc une vaste opération de sensibilisation** des visiteurs de ce complexe de 1,5 million de mètres carrés, où 150 000 personnes travaillent chaque jour.

Pierre blanche. Avec le lancement, en décembre 2005, de sa campagne *Banques françaises : épargnez le climat*, l'association écologique Les Amis de la Terre France avait commencé à interpeller explicitement les principaux acteurs du financement de l'économie française sur leur contribution au dérèglement climatique. Depuis, BNP Paribas, Natixis, Crédit agricole et Société générale ont été visés par des campagnes périodiques de la part de l'ONG, qui intervient aussi régulièrement lors des assemblées générales de ces banques. **Société générale** a, cette année, fait l'objet d'un traitement particulièrement appuyé lors d'une assemblée plutôt morose dans l'ensemble, les intervenants soulignant notamment la piètre performance de l'établissement dans le domaine climatique au regard de sa concurrente BNP Paribas. Ce travail de longue haleine, qui s'inscrit dans un large mouvement mondial, semble aujourd'hui porter ses fruits, puisque **Crédit agricole** vient d'adopter une stratégie climat qui a recueilli un *satisfecit* de la part de l'ONG.

Vie privée. Selon le *New York Post* du 13 juin 2019, Amazon a fait l'objet de deux recours collectifs pour avoir, à partir de son assistant vocal Alexa, enregistré et conservé des voix d'enfants (relatant notamment des détails de leur vie personnelle) sans leur consentement ou celui de leurs parents.

Abonnements

Prix de l'abonnement d'un an à **Impact Entreprises**, soit 22 lettres électroniques : 117 euros.

ORGANISATION/SOCIETE	
NOM/PRENOM	
FONCTION	
ADRESSE	
CODE POSTAL/VILLE	
PAYS	

Adressez vos commandes d'abonnement à :

CFIE, 19 rue des Trois Frères – 75018 Paris